

REÇU LE
11 MARS 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Soisy-sur-École



ARRÊTÉ N°2022 - 22
Annulation par le pétitionnaire d'une déclaration préalable
Délivré par le Maire au nom de la Commune de Soisy-sur-Ecole

DOSSIER-N° DP 091 599 21 30008

Dossier déposé le 31 mars 2021

Par : Mme Valentine FRANC

Demeurant : 7 rue Charlot
75 003 PARIS

Sur un terrain sis : Ferme de Montaquoy
2 rue de Montaquoy
91840 Soisy sur Ecole

Cadastré : E 245

Superficie du terrain : 378 m²

Pour : réfection de toiture

Surface plancher totale (m²) : Néant

Surface plancher existante (m²) : Néant

Surface plancher créée (m²) : Néant

Surface plancher supprimée (m²) : Néant

Changement de destination (m²) : Néant

Logement(s) créé(s) : Néant

Logement(s) démolé(s) : Néant

Destination : habitation

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-4 et R421-19 à R421-22,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération le 22 juin 2015, et notamment le règlement applicable sur la zone A,

Vu l'arrêté n°2021-60 de non-opposition à déclaration préalable délivré en date du 18 mai 2021,

Vu la demande d'annulation formulée par Madame Valentine FRANC en date du 7 février 2022,

ARRÊTE

Article 1 : la déclaration préalable n° DP 091 599 21 30008 est **ANNULÉE**.

Affiché du : 17/02/2022

au : 17/04/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 17/02/2022

Fait à Soisy sur Ecole, le 15 février 2022

Le Maire, Laure CADOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.